

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 03367

Numéro SIREN : 329 530 208

Nom ou dénomination : APLITEC AUDIT & CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2018 sous le numéro de dépôt 51247



1811808201

DATE DEPOT :	2018-05-25
NUMERO DE DEPOT :	2018R051247
N° GESTION :	2013B03367
N° SIREN :	329530208
DENOMINATION :	APLITEC AUDIT & CONSEIL
ADRESSE :	4-14 rue Ferrus 75014 Paris
DATE D'ACTE :	2017/12/29
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	FUSION DEFINITIVE
	DELEGATION DE POUVOIR

FIDUCIAIRE DE GESTION ET D'ORGANISATION - SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

FIGESTOR

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros

Siège social : 4-14 rue Ferrus

75014 Paris

329 530 208 RCS Paris

Damenue APITEC AUDIT &
CONSEIL

13 B 3367

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PF. DU 29 DECEMBRE 2017 RQ EB
DH 24 01 2018

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

25 MAI 2018

Sous le N° :

R 1117

L'an 2017,
Le 29 décembre,
À 10 heures,

Les associés de la société FIDUCIAIRE DE GESTION ET D'ORGANISATION - SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE - FIGESTOR se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 4-14 rue Ferrus 75014 Paris, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre LAOT, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Laurent GUEZ, associé acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Monsieur Stéphane LAMBERT est désigné comme secrétaire.

Monsieur Pascal WIZEL, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 5 000 actions sur les 5 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Pouvoir à donner au Président dans le cadre de la fusion de la société APLITEC AUDIT ASSOCIES par la société FIGESTOR afin d'établir et de signer la déclaration de régularité et de conformité prévue à l'article L.236-6 du Code de commerce,
- Changement de dénomination sociale et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de l'opération de fusion-absorption de la société APLITEC AUDIT ASSOCIES par la société FIDUCIAIRE DE GESTION ET D'ORGANISATION – SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE - FIGESTOR, décide de donner pouvoir à la présidence à l'effet d'établir et de signer la déclaration de régularité et de conformité prévue à l'article L.236-6 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier la dénomination sociale de la société, à compter de ce jour, qui sera désormais APLITEC AUDIT & CONSEIL.

Par conséquent, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 2 – Dénomination sociale de la société comme suit :

« Article 2 – Dénomination sociale

Par décision des associés en date du 29 décembre 2017, il a été décidé de procéder au changement de la dénomination sociale FIDUCIAIRE DE GESTION ET D'ORGANISATION – FIGESTOR par APLITEC AUDIT & CONSEIL.

La dénomination sociale de la Société est désormais : APLITEC AUDIT & CONSEIL. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

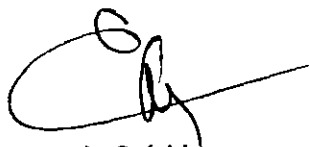
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

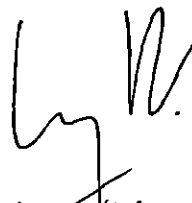
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le scrutateur



Le Président



Le secrétaire